EXTRAIT POUR AFFICHAGE OU PUBLICATION

IDENTITE :

Nom	:	RMANE Yasmina
Né(e)	:	le 9 octobre 1997
A	:	CHOLET 49099
Sexe	:	F
Nationalité	:	250 française
Décoration(s)	:	

PROCEDURE :

jugement défaut article 412 al.1 CPP de la Chambre correctionnelle en date du 04/09/2025 signifié à étude le 13 novembre 2025 puis notifiée par OPJ le 29 février 2026

DETENTION ET CONTROLE JUDICIAIRE :

DECISION

- 11656 DECLARATION FAUSSE OU INCOMPLETE POUR OBTENIR D'UNE PERSONNE PUBLIQUE OU D'UN ORGANISME CHARGE D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC UNE ALLOCATION, UNE PRESTATION, UN PAIEMENT OU UN AVANTAGE INDU faits commis à SURGERES du 19 décembre 2020 au 5 mars 2024
prévus par ART.441-6 AL.2 C.PENAL.
et réprimés par ART.441-6, ART.441-10, ART.441-11, ART.131-26-2 C.PENAL.

10110 - 150 Jours-amende de 10 euros, à titre de peine principale

15000 - Affichage de la décision dans les locaux de la CAF pour une durée de 1 mois, à titre de peine complémentaire

15010 - Diffusion de la décision sur le site de CAF pour une durée de 1 mois, à titre de peine complémentaire

Pour extrait conforme, le
Le greffier en chef,

Edité le 15 septembre 2026

24067000001 - RMANE Yasmina

Tribunal judiciaire de La Rochelle
INSEE 17300

N° Parquet : 24067000001
jugement n° 1352/2025
en date du 04/09/2025

Pour extrait conforme à la minute,

N'y ayant appel

Le greffier,

Vu et vérifié au parquet, le : 21/10/26

Le procureur de la République,

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE - LA ROCHELLE -